

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION



ULTIMATE SAVATE BOXE FRANÇAISE

Le Club « Ultimate Savate Boxe Française » - USBF - est une association sportive régie par la loi de 1901, dirigée par un Comité Directeur et affiliée à la Fédération Française de Savate Boxe Française (FFSBF). L'adhésion au club implique l'approbation des statuts et du règlement intérieur qui peuvent être consultés dans la salle du club.

ARTICLE I. OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet la mise en place et le bon fonctionnement du club USBF. Il précise les engagements et les obligations de chacune des parties : les adhérents et l'association.

La signature de ce règlement intérieur implique l'acceptation sans réserve de la totalité des clauses de celui-ci.

Le club USBF, se trouvera dans l'obligation d'exclure de l'association tout adhérent qui ne respectera pas le règlement intérieur.

ARTICLE II. VIE AU SEIN DU CLUB

Droits

- Bénéficiaire de la meilleure qualité d'entraînement possible au regard des compétences présentes au sein du club (Brevet d'Etat, Moniteur fédéral).
- Bénéficiaire de la continuité des entraînements tout au long de l'année, sept entraînements sont proposés, le club s'organise pour que, sauf empêchement majeur, aucun entraînement ne soit annulé.
- Bénéficiaire d'installations de qualité, et du prêt de matériels (rings, gants, casques, cordes à sauter, etc.) pour démarrer dans l'activité.
- Participer à tous les aspects qui sont proposés pour développer la vie du Club : entraînements, compétitions, Interclubs, passages de grades, formations, stages, sorties et moments festifs permettant d'instaurer un climat de convivialité.
- Les cours compétiteurs ne sont possibles que sur invitation de l'entraîneur.

Devoirs

- Commencer et terminer la séance par le salut de Boxe Française face à l'entraîneur.
- Respecter les consignes techniques et pédagogiques des différents entraîneurs.
- Accepter de s'opposer à des tireurs de niveaux différents, plus fort comme plus faible techniquement. Respecter l'intégrité physique du partenaire.
- Changer de partenaire chaque fois que cela est demandé, saluer ses différents partenaires au début, et à la fin de chaque opposition.
- Être à l'heure aux entraînements.
- Avoir une attitude courtoise, responsable et respectueuse vis-à-vis des autres adhérents du Club, des entraîneurs, du matériel et des installations de la Ville.
- La salle d'entraînement est accessible au public pendant les périodes de cours.
Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent veiller à empêcher toute manifestation bruyante. Aucun mineur n'est accepté s'il n'est pas **sous la surveillance directe** d'un adulte.

Pour les parents d'adhérents mineurs du Club

Les parents doivent accompagner les enfants ou jeunes et s'assurer de la présence de l'entraîneur en début de séance.

La responsabilité du Club vis-à-vis des adhérents mineurs est effective aux heures et sur les lieux d'entraînement. En dehors de ces heures, la responsabilité incombe entièrement aux parents.

Une fois dans la salle de cours et pointé sur la feuille de présence par l'entraîneur, aucun membre mineur ne sera autorisé à quitter ce cours avant la fin de l'horaire, sauf autorisation parentale exceptionnelle signée pour le jour concerné.

Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours de leur(s) enfant(s). Néanmoins, des cours spécifiques où les parents seront conviés seront mis en place afin de permettre aux parents de voir les progrès de leurs enfants.

Toute sortie hors de la salle de cours est soumise à autorisation de l'entraîneur.

En cas de départ volontaire de la salle de cours (fugue,...), l'Association ne pourrait être tenue pour responsable en cas d'accident, ni des agissements et dégâts occasionnés à l'extérieur de la salle par l'adhérent mineur.

En cas de **non-respect du présent règlement**, d'agitation et de perturbation du cours de la part d'un jeune adhérent mineur du Club comme par exemple : course spontanée dans la salle, chahut dans les vestiaires ou aux toilettes, non-respect des consignes de travail technique, discussions et/ou dérangements du travail d'autrui, agressivité à l'égard d'un autre pratiquant du club, irrespect à l'égard de l'entraîneur, etc....., **des sanctions immédiates de mise à l'écart peuvent être prises par l'entraîneur** ou un dirigeant du Club.

Deux sanctions possibles sont envisagées :

- 1) Mise à l'écart temporaire du cours : L'enfant reste à l'intérieur de la salle pour se calmer et/ou récupérer d'un état de fatigue passager avant de reprendre le cours.
- 2) Mise à l'écart définitive du cours : L'enfant reste à l'intérieur de la salle en attendant l'arrivée des parents, prévenus par téléphone par l'entraîneur.

Les parents, après avoir pris connaissance du protocole de participation aux entraînements et du règlement intérieur du club, s'engagent à le respecter, et à le faire respecter.

De plus : Les entraîneurs du club, dans un cadre constructif, sont susceptibles après rappel(s) à l'ordre, de signaler tout manquement à l'état d'esprit sportif, voire de prendre des mesures conservatoires pour préserver un climat favorable aux progrès techniques de chacun et la convivialité de tous.

ARTICLE III. CONDITIONS D'INSCRIPTION « ULTIMATE SAVATE BOXE FRANÇAISE »

- Fiche d'inscription complétée et accompagnée du règlement intérieur signé
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Boxe Française
- Le paiement de l'adhésion

Le club offre la possibilité de participer à deux cours d'essais gratuits et sans engagement pour tout nouvel adhérent.

L'adhésion ne sera effective qu'après la fourniture du dossier complet et du règlement de la cotisation annuelle, dans le cas contraire, l'accès aux entraînements ne sera pas accepté.

ARTICLE IV. EQUIPEMENT ET TENUE

1) **Pour les Garçons** : tenue intégrale du club ou pantalon collant avec tee-shirt près du corps, protège dents, coquille, chaussures spécifiques Boxe Française ou chausson de danse ou tennis à semelle lisse (pas de basket), protèges tibias, gants.

2) **Pour les Filles** : tenue intégrale du club ou pantalon collant avec tee-shirt près du corps, protège dents, coquille, chaussures spécifiques Boxe Française ou chausson de danse ou tennis à semelle lisse (pas de basket), protèges tibias, protège poitrine, gants.

Les casques peuvent être fournis par le Club.

Tout athlète participant à une compétition doit se conformer au règlement de la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées et se soumettre aux décisions du corps arbitral.

NB : *Le port de bijoux, piercing, boucles d'oreilles, bagues – liste non exhaustive- est interdit pendant le cours.*

Le port de prothèses auditives ou optiques devra être adapté et faire l'objet d'une indication médicale.

Le club ne pourra pas être rendu responsable des pertes, vols et ou détérioration d'objets de valeurs ou autres, ne lui appartenant pas. Ainsi, il en décline toute responsabilité, pendant ou en dehors des horaires de cours.

ARTICLE V. ECHANGES AVEC D'AUTRES CLUBS

Dans le cadre d'échange avec d'autres clubs, l'USBF peut être amené à accueillir ou à inviter des boxeurs externes.

Cet accueil se fait avec l'accord de l'entraîneur.

Vous pouvez également être amené à vous entraîner dans d'autres clubs de la région, avec l'accord au préalable de votre entraîneur référent.

ARTICLE VI. COMPETITIONS

Toute compétition officielle ou non officielle fera l'objet d'un entretien avec l'entraîneur référent.

Les compétitions ne sont aucunement obligatoires.

Les déplacements des mineurs aux compétitions officielles ou non officielles devront être organisés par les parents et sous leur responsabilité. Les entraîneurs et le personnel du bureau du club ne prendront pas en charge le mineur dans leurs véhicules.

Compétitions non Officielles et régionales

La compétition sera proposée par l'entraîneur après validation des compétences physiques et mentales du compétiteur (niveau). Un engagement moral sera mis en place lors d'un entretien. Si celui-ci n'est pas respecté, l'inscription à la compétition non officielle sera annulée.

Le club ne participe à aucun frais.

Compétitions Officielles (niveau national)

La compétition sera proposée par l'entraîneur après validation des compétences physiques et mentales du compétiteur (grade, tenue, poids, entraînement assidu...). Un engagement moral et écrit sera mis en place lors d'un entretien. Si le compétiteur ne respecte pas les engagements pris, celui-ci sera exclu de la compétition et de toutes les autres à venir.

L'inscription à la compétition sera effectuée par l'entraîneur mais reste à la charge du compétiteur.

Toutes les compétitions niveau secteur sont à la charge du compétiteur.

Au-delà du niveau secteur, le club prendra en charge une partie des frais occasionnés pour le compétiteur seulement. Les frais de déplacement restent à la charge du compétiteur. L'hébergement sera organisé et entièrement pris en charge par le club. Les frais de restauration seront remboursés au réel mais limités à **15 euros** par repas et sur justificatif (facture).

ARTICLE VII. CODE MORAL

L'entraînement doit être un plaisir, un moment d'apprentissage et d'échange. Il se déroule dans une ambiance conviviale.

Le pratiquant se doit de respecter le code moral propre à tout sport de combat.

Aucune discrimination de quelque nature qu'elle soit ne sera tolérée.

Respect des horaires et assiduité aux sessions d'entraînement.

Seul le responsable dirige le cours.

Les plus anciens doivent aider les débutants lors de leurs premiers pas, tout comme eux-mêmes l'ont été.

Le Président de l'association,
Alexandre SCOZZARO

Partie détachable à remettre avec votre dossier d'inscription

Je soussigné (e)

Déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club Ultimate Savate Boxe Française de Verdun sur Garonne et m'engage à en respecter les différentes dispositions.

Fait à, le

Signature,